

FORMULAIRE SIMPLIFIE 2023 A DESTINATION DES CANDIDATS INTERESSES PAR LA LOCATION D'UN LOGEMENT MOYEN

Le logement moyen est un logement public, loué par une Société de Logement de Service Public. Il est destiné aux personnes ayant des revenus "moyens", c'est-à-dire supérieurs aux revenus modestes. Contrairement au logement social, le loyer du logement moyen est fixe.

CONDITIONS D'ACCES AU LOGEMENT PUBLIC

1. NE PAS DEPASSER UN PLAFOND DE REVENUS

Les revenus annuels imposables globalement 3 ans auparavant (ou vos revenus actuels s'il y a un écart de 15% au moins entre vos revenus actuels et ceux d'il y a 3 ans), ne dépassent pas : **48.200 €** pour une personne isolée, augmentés de **2.900 €** par enfant à charge ; **58.300 €** pour un ménage composé de plusieurs personnes, augmentés de **2.900 €** par enfant à charge.

Les revenus de mon ménage ne dépassent pas le plafond

2. NE PAS ETRE PROPRIETAIRE

Vous ne pouvez être ni pleinement propriétaire, ni usufruitier* d'un logement (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable, inadapté à votre handicap ou d'un abri précaire). Ces conditions doivent être également remplies en cours de bail. *L'usufruit est le droit de se servir d'un bien (habiter une maison) ou d'en percevoir les revenus (par exemple encaisser des loyers), sans pouvoir s'en dessaisir (=s'en défaire).

Ni moi, ni aucun membre de mon ménage n'est propriétaire ou usufruitier d'un logement.

CONDITION INTERNE AU LOGIS TOURNAISIEN

3. NE DETENIR QU'UN SEUL ANIMAL DES L'ENTREE DANS LE LOGEMENT : un chien OU un chat. Aucune dérogation ne sera acceptée.

☞ Attention certaines races de chiens sont formellement interdites au sein de nos logements.

Je m'engage à ne détenir qu'un seul animal

CONDITIONS DE REVENUS MOYENS :

Vos **revenus annuels imposables globalement** perçus en 2020 (voir votre avertissement extrait de rôle 2021) ou vos revenus actuels (si ceux-ci en diffèrent de 15% au moins qu'en 2020), doivent se situer dans les tranches suivantes :

	Minimum	Maximum	Si enfant à charge
Personne isolée	31.100 €	48.200 €	+ 2900 €/enfant
Ménage	38.800 €	58.300 €	+ 2900 €/enfant

Tels que les logements sociaux, les logements moyens sont attribués mensuellement lors de la commission d'attribution. Ils sont attribués par ordre de points de priorité (il faut également tenir compte de la notion de logement proportionné, voir page 2).

Si vous rentrez dans les conditions ci-dessus et si vous êtes intéressés suite à la visite du logement, un formulaire complémentaire devra être complété et votre dossier passera en commission d'attribution.

ⓘ **Ce formulaire n'assure donc pas l'attribution du logement.**

☞ Plus d'informations sur notre site internet : www.lelogistournaisien.be > espace candidats-locataires.

Documents obligatoires à annexer à cette demande :

- La preuve des revenus pour chaque membre du ménage de + 18 ans :
 - 📄 l'avertissement extrait de rôle 2021 - revenus 2020 ; via le site <http://www.myminf.be>
 - une fiche des revenus actuels (un mois complet) ;
- 📄 Une composition de ménage ; via le site <http://www.ibz.rrn.fgov.be>
- En cas de droit de garde d'enfant(s), le document attestant de l'hébergement.
- 📄 L'attestation des allocations familiales.

📄 ACCES BANQUE CARREFOUR D'ECHANGE DE DONNEES

Depuis peu, nous avons accès à la **Banque Carrefour d'Echange de Données (BCED)** qui est un outil de simplification administrative de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) qui favorise le partage de données. Celui-ci repose sur le principe de *l'only once*, c'est-à-dire qu'on ne demande pas une information à un usager si celle-ci est déjà connue de l'Administration. Ainsi, la transmission unique de l'information par l'usager est suivie d'un partage de cette information entre administrations.

Avec ce système, nous pouvons avoir accès à (uniquement pour les résidents en Belgique) :

Votre composition de ménage ; Votre avertissement extrait de rôle ; Votre ouverture de droit en matière d'allocations familiales. Si vous êtes d'accord, veuillez signer l'autorisation ☞ Le cas échéant, vous devez alors nous transmettre les documents. Je donne mon accord

Signature :

COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE			
Nom et Prénom	Registre national	Sources de revenus	Lien
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
			<input type="checkbox"/> signataire de la demande <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> en hébergement <input type="checkbox"/> cohabitant
Adresse			
Numéro(s) de téléphone			
Adresse(s) mail			

LOGEMENT SOUHAITE	
<input type="checkbox"/> Appartement	<input type="checkbox"/> Maison
Nombre de chambres - notion de logement proportionné - en fonction de l'AGW du 12/07/2012 :	
- Une chambre pour une personne isolée ou un couple ; Une chambre supplémentaire pour la personne isolée de plus de 65 ans ou pour le couple dont l'un des membres a plus de 65 ans ; Une chambre supplémentaire pour le couple dont l'un des membres est reconnu handicapé. Pour les enfants :	
- Une chambre pour un enfant unique ; Deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de 10 ans et minimum 5 ans d'écart ; Deux chambres pour deux enfants de sexes différents si l'un d'entre eux a plus de 10 ans ; Une chambre par enfant handicapé.	
LIEUX	
à choisir par ordre de préférence (1 = le + souhaité) → minimum 1 choix	
__ Blandain	__ Gaurain
__ Kain	__ Templeuve
__ Tournai	

Avez-vous déjà un dossier au Logis Tournaisien ou dans une autre société de logement ?	
Si oui, au nom de :	Numéro unique (sur la fiche) : _ _ _ _ _
Remarques éventuelles :	

Ce formulaire est à renvoyer par mail à gestion.locative@lelogistournaisien.be ou par courrier à Logis Tournaisien, 75B Avenue des Bouleaux 7500 TOURNAI.

📞 Après analyse et vérification des conditions d'admissibilité, nous vous recontacterons.